

**La confédération  
Force Ouvrière  
et la FNECFP FO  
voteront contre  
le projet de loi  
soumis pour  
avis au CSE du  
14 décembre.**

# **Les annonces du ministre sur le métier d'enseignant : Une véritable revalorisation ou un marché de dupes ?**

Les récentes déclarations du Ministre de l'Education Nationale sur le nécessaire changement de la « nature du métier d'enseignant » laissent planer les plus grandes interrogations, et même les plus grandes inquiétudes.

Il a annoncé être prêt à ouvrir « la grande négociation qui n'a jamais eu lieu dans ce pays sur la refondation du métier d'enseignant ». Il a indiqué vouloir s'attaquer aux contenus, au temps de travail et « bien entendu à la question de la revalorisation ».

En matière de temps de travail et de revalorisation, le ministre a d'ores et déjà annoncé que les enseignants du premier degré devraient travailler, en conséquence de la réforme des rythmes scolaires, une demi journée de plus à la rentrée 2013 sans aucune augmentation de salaire. Ils devraient également voir leur service dépendre du « projet éducatif territorial », mis en place avec les collectivités, associations et fondations, comme le prévoit l'article 40 du projet de loi sur la refondation de l'école.

Concrètement, cela signifie travailler plus pour gagner moins. C'est aussi un changement dans la nature du statut « métier », c'est à dire du statut des enseignants du premier degré en introduisant une double tutelle sur leurs missions, celle de l'Etat et des collectivités.

Le ministre semble tenté, s'appuyant sur l'exemple allemand, par un temps devant élèves de 24 ou 25 heures par semaine pour tous les enseignants(1), par la bivalence pour ceux du secondaire, en lieu et place des 18 heures, en cohérence avec les projets « d'école du socle ». Une nouvelle fois c'est le décret du 25 mai 1950 qui est visé. Imposer une heure de cours en plus par semaine aux enseignants du secondaire représente environ l'équivalent de 20 000 postes. Personne ne serait dupe de mesures qui tenteraient de présenter comme des mesures pédagogiques ce qui relèverait d'une politique d'austérité.

Pour revaloriser les salaires des enseignants, la première mesure, demandée par Force Ouvrière est la levée du blocage du point d'indice, que le gouvernement a prévu de maintenir pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.

Le projet de loi de refondation de l'école s'avère être non seulement un outil de territorialisation de l'école, en contradiction avec son caractère national, mais débouche inévitablement sur une remise en cause des droits et garanties statutaires des personnels enseignants.

La confédération Force Ouvrière et la FNECFP FO voteront contre le projet de loi soumis pour avis au CSE du 14 décembre.

*(1) les enseignants allemands du secondaire doivent 25 séquences de 45 minutes par semaine et non 25 heures*

## **Enseignants : changer le métier pour en changer le salaire**

Argent contre service... Un entretien chez Jean-Jacques Bourdin, sur RCM lundi 10 décembre, aura suffi à mettre le dossier du traitement des enseignants sur le devant de la scène.

Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, serait-il prêt à parler argent ? Oui, mais « en changeant aussi la nature du métier. Ça ne peut pas se faire en 2013, on peut ouvrir les discussions en 2013. Ma porte est ouverte, je suis prêt à partir de janvier à ouvrir la grande négociation qui n'a jamais eu lieu dans ce pays sur la refondation du métier d'enseignant. Il y aura bien entendu les contenus. Qu'est-ce qu'on fait quand on enseigne, on vient de mettre en place les écoles, la deuxième phase c'est les carrières, le développement de carrière... », a-t-il déclaré lundi matin.

A Jean-Jacques Bourdin, il a évoqué des pistes : « Vous prenez le modèle allemand, qu'est-ce qui se passe en Allemagne ? Les professeurs travaillent en moyenne 25 heures par semaine, 50 % de plus que notre temps de travail dans le secondaire. Ils enseignent souvent deux disciplines, les chefs d'établissement eux-mêmes enseignent. Alors pourquoi garde-t-on uniquement le salaire et pas tout ce qui justifie le salaire ? » L'argumentaire de Vincent peillon fait référence aux études de l'OCDE qui montrent que l'enseignant français est moins bien payé que ses voisins, mais aussi que ses contraintes professionnelles ne sont pas aussi lourdes. Dans certains pays, comme la Grande Bretagne, le conseiller principal d'éducation (CPE) n'existe pas et cette fonction est dévolue aux enseignants.